

Le Bulletin

de Saint-Paul



Janvier 2017 - n° 60

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : mairie-stpaul87@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.saint-paul-en-limousin.fr>

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT
Adjoints : Paul BARGET, Karine PACHAUD,
Nicole BERGER, Frédéric LEMARCHAND

Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseiller Départemental : Jean-Louis NOUHAUD
reçoit sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Daniel BOISSERIE
reçoit sur rendez-vous au 05 55 75 07 07

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain les Belles : samedi de 14h à 18h
Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY

Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque.stpaul87@orange.fr

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
05 55 56 02 76

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.

Permanence à la mairie de Saint-Paul :
Le 2^e lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Christine FOUCHE,
Educatrice de Jeunes Enfants

Permanence à la mairie de Saint-Paul :
Le mercredi de 15h30 à 19h

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Les casernes des Pompiers

Tél. 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière :

Chef de centre Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard de Noblat :

Chef de centre Stéphane PARENTEAU
Tél. : 05 55 56 22 44

Centre du service national de Limoges

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^e anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Accueil téléphonique uniquement :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h
Le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30

88 rue du pont Saint-Martial - 87000 Limoges
05 55 12 69 92 - csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 7

Travaux

p. 8 à 9

La vie de la commune

p. 10 à 13

RAM

p. 13

Monts et Barrages

p. 14

Agenda

p. 14

Les associations

p. 15 à 19

Divers

p. 20 à 21

Etat Civil

p. 21

Histoire

p. 22 à 23

Le Bulletin
de Saint-Paul

Janvier 2017 - n° 60

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



2016 aura été encore une année difficile, avec une reprise économique qui tarde à venir, des attentats qui ont endeuillé la France et l'Europe, des guerres sur plusieurs fronts, une crise humanitaire sans précédent à nos portes...

Pour 2017, les perspectives ne semblent pas plus réjouissantes, avec des questions sur les gouvernances de certaines

grandes puissances. Ce sera pour nous une année électorale importante : l'heure n'est peut-être plus aux utopies, les programmes ne nous font peut-être plus rêver, et dans ce monde troublé, nous ne savons plus trop parfois quoi penser ou vers quoi nous tourner, mais sachons être bien conscients de ce que nous voulons préserver et de ce que nous risquons de perdre...

Dans ce climat qui pourrait paraître morose, l'équipe municipale s'efforce de continuer à offrir aux habitants de Saint-Paul un cadre de vie préservé.

Vous trouverez dans ce bulletin un point sur l'action municipale et les travaux réalisés au cours de ce deuxième semestre. Bâtiments publics, voirie et espaces verts... qu'ils aient été effectués par les services techniques municipaux ou par des entreprises privées, ils ont contribué à l'amélioration de notre cadre de vie.

Le bulletin de janvier est traditionnellement ouvert aux associations : avec la naissance de deux petites nouvelles, elles sont maintenant une quinzaine, que font vivre de nombreux bénévoles, que je tiens à remercier ici pour leur implication et leur engagement.

Je terminerai ce mot en vous adressant mes meilleurs vœux pour l'année 2017 qui débute : qu'elle nous apporte le goût de l'avenir, dans une société solidaire et qu'elle apporte à chacune et chacun d'entre vous ce qu'il y a de meilleur.

Josiane Rouchut



*Josiane Rouchut, Maire,
et le conseil municipal
vous souhaitent une belle
et heureuse année 2017*

*et sont heureux de vous convier
à la cérémonie des vœux
le samedi 28 janvier à 19 heures
salle des Fêtes*

Portrait



Jean LAPLANCHE

Comme le savent beaucoup de retraités, la retraite, finalement « *c'est du boulot* ». Jean est de ceux-ci, lui qui a toujours entretenu son jardin, bricolé à ses heures, élevé ses poules et ses lapins et multiplié les activités, associatives notamment. « *Ça maintient en forme, cela évite de prendre du poids et c'est bon pour la tête* ».

La vie à la campagne est forcément rythmée par les saisons, plus encore lorsqu'on est pupille de la Nation et placé tout jeune chez des agriculteurs vers Chaptelat. « *Ils étaient gentils, j'étais libre mais il ne fallait pas compter ses heures ni songer à oublier de se lever le matin pour faire la grasse-matinée, sinon on vous rappelait à l'ordre. Plus tard, comme tous les jeunes, j'allais au bal, mais quand je rentrais le matin, il n'était pas question d'aller se coucher, et la journée était longue* ». Et aujourd'hui encore, l'été, il fait son foin et cultive les légumes pour ses lapins, ses tomates sous la serre qu'il a montée lui-même, des fraisiers et autres fruits dans le jardin. Et lorsque l'hiver s'approche, il faut scier le bois et rentrer les légumes. Il participe fréquemment aux concours de labour dans la catégorie motoculteur. Il y a des choses qui ne s'oublient pas, même lorsqu'on devient ouvrier en ville.

Car à l'âge adulte, Jean, qui avait dû arrêter tôt les études, reprit le chemin de l'école pour faire une formation de plombier-chauffagiste-gazier. Il travailla à Limoges, dans différentes entreprises et plus longuement à Limousin Chauffage et enfin à la SPOCZ. « *Je dirigeais des équipes même si je n'ai jamais voulu faire cadre, Et dans ces métiers il fallait être polyvalent et connaître beaucoup de métiers du bâtiment, par exemple les toitures, et mon parcours avant m'avait apporté beaucoup d'expérience, ce qui m'a aidé ici aussi pour ma maison.* »

Depuis les années 50, Jean est un donneur de sang régulier. Il a commencé dès qu'il a eu l'âge « *A l'occasion d'une campagne pour le don du sang, cela semblait une évidence* ». Il a fait partie du petit groupe qui avait créé en 1992 l'Amicale de Donneurs de Sang à Saint-Paul, et tous les donneurs se rappellent les crêpes qu'il faisait sauter lors de la collecte de février ! Et au bout de 72 dons, il a tout de même arrêté, rattrapé justement par la limite d'âge et quelques soucis de santé.

Jean est devenu également porte-fanion de LOU ROSSIGNO DO LIMOUZI, le groupe folklorique qu'il a rejoint il y a une vingtaine d'années. D'abord pour chanter, présenter des scénettes ou raconter des niorles. Cela veut dire répétitions tous les vendredis, puis les spectacles en fonction des demandes, et s'il en est maintenant le porte-fanion, c'est tout simplement, parce qu'au fil du temps, il en était devenu un des plus anciens.

Chez Jean, un, puis deux chats se collent à vos pieds, arrivés là parce qu'« *ils étaient abandonnés ou maltraités, mais maintenant stérilisés et vaccinés* » Comme quoi on ne se refait pas.

Et puis il y a la belote. La belote « *avec les copains* » toutes les semaines, et l'on tourne, un coup chez l'un puis chez l'autre, sans compter les concours, et les après-midi « *Tisane* » qu'il ne rate que... s'il y a un concours ce jour-là.



Et il y a aussi la pétanque, le tiercé du dimanche matin... Non, sérieux, la retraite, « *c'est du boulot* » même si le salaire est maigre !

Mais lorsqu'on lui parle du temps qui passe, Jean nous répond simplement « *Ça fait un moment que je suis à la retraite, et je vous souhaite d'en profiter aussi longtemps que moi* ».

Que la tienne dure encore longtemps, Jean !



Les séances du conseil municipal du 2^e semestre

Suite à la démission d'Alain GONZALES, 1^{er} adjoint, Déborah DAVID est entrée au conseil municipal depuis le 15 septembre 2016.

Le nouveau tableau du conseil municipal est ainsi constitué :

Josiane ROUCHUT - Paul BARGET - Karine PACHAUD - Nicole BERGER - Frédéric LEMARCHAND - Marie-Hélène CASAS - Jean-Pierre MAUSSET - Carole DUCHE-NARBONNE - Thierry ARNAUD - Magalie LENOIR - Yves PAUZAT - Paul DUCHEZ - Sabine VINCENT - Isabelle LEON - Déborah DAVID.

12 juillet 2016

• **BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**
Régularisation comptable concernant le dépôt de garantie pour le logement de la Poste.

Adoption à l'unanimité.

• **COTISATION ADIL**

La cotisation sollicitée pour l'année 2016 s'élève à 169,04 € (1270 habitants x 0,1331 €).

Adoption à l'unanimité.

• **TARIFS COMMUNAUX**

Afin de réactualiser une délibération de 1991, et pour répondre à la demande de parents d'élèves, une déduction calculée à raison de 2,30 € par repas non pris sera appliquée en cas d'absence égale ou supérieure à 8 repas consécutifs, et sur fourniture d'un certificat médical. *Adoption à l'unanimité.*

• **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT - INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL**

La commune d'Eybouleuf étant dorénavant dotée d'un PLU, la mise à disposition du service commun chargé de l'instruction des actes et autorisations d'occupation et d'utilisation du sol peut lui être étendue. *Adoption à l'unanimité.*

• **GROSSES RÉPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Procédure adaptée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2016. L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 30 285,50 € HT soit 36 342,60 € TTC.

Adoption à l'unanimité.

• **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES**

La Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux électriques est une taxe annuelle perçue par les communes pour la mise à disposition d'un terrain communal.

En exploitant une partie du domaine public par la présence de ces canalisations de transport et de distribution d'électricité, ENEDIS doit verser aux collectivités territoriales une redevance annuelle pour occupation du domaine public.

Adoption à l'unanimité.

• **SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE - GROUPEMENT DE COMMANDES**

Proposition d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation des collectivités du département.

Deux lots sont définis : équipements classiques (fioul, gaz...) et chaufferies biomasse.

• Lot 1 : maintenu avec l'entreprise locale Puzat Eco Energies.

• Lot 2 : adhésion au groupement.

Adoption à l'unanimité.

• **RESTAURANT SCOLAIRE - AVENANT**

Rappel du montant global des marchés de travaux de construction du restaurant scolaire : 1171695,82 € HT.

Montant de l'avenant n°1 au lot n°4 : 4523,95 € HT.

Montant des avenants des lots n°2, 4, 5, 6, 8, 9 11 : 6574,80 € HT.

Montant des avenants des lots n°2, 5, 11 : 6641,59 € HT.

Avenant suivant : Lot n°13 Monte charge - Equipements de cuisine et cloisons alimentaires : 1638,00 €.

Vote : 12 voix pour et 3 abstentions.

• **BIENS DE SECTION ARFEUILLE**

2 aménagements sont présentés au conseil sur le village d'Arfeuille :

- installation d'écopoints par le SYDED ;

- projet de vente d'un terrain à la CUMA de Saint-Paul.

• **RÉHABILITATION DES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE**

Motion demandant la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple, leur reconnaissance à part entière comme soldats de la Grande Guerre et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes de France.

Adoption à l'unanimité.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation de la première ébauche du **plan du cimetière** qui a été réalisée par la société ACTIUM.

- Intervention du **chantier d'insertion du RIS dans le cimetière**

- Le **désherbeur mécanique**, subventionné à 60 % par l'Agence de l'Eau, a été livré.

- **Projet de la boucherie** : une association d'éleveurs a été créée. Elle se nomme « Les Viandes de chez nous ».

Une étude de marché va être lancée.

19 juillet 2016

• **VENTE DU MODULE DE L'ÉCOLE**

Suite aux offres reçues pour l'achat du module qui abritait la salle de motricité, le Conseil Municipal décide la vente à la Communauté de Communes Brame-Benaize qui a fait l'offre la plus intéressante, pour un montant de 9000 € HT.

Vote : 12 voix pour et 3 abstentions.

15 septembre 2016

• VENTE DU MODULE DE L'ÉCOLE - RECTIFICATIF

M. BARGET avait annoncé que le module était vendu à la communauté de communes Brame Benaize alors qu'il s'agissait de la communauté de communes Basse Marche.

Il convient donc de délibérer à nouveau pour une vente à la communauté de communes Basse Marche, pour un montant de 9 000 € HT.

Vote : 12 voix pour - 3 abstentions.

• OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € pour financer le décalage entre le paiement des factures des travaux du restaurant scolaire et le versement des subventions. La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel, dans l'attente des subventions. Trois établissements bancaires ont été consultés : la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

L'offre la plus intéressante est celle de la Caisse d'Épargne. *Vote : 12 voix pour - 3 abstentions.*

• CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : AVENANTS

LOT n°2 : Terrassement - réseaux - enrobés : 2 659,66 € - *Adoption à l'unanimité.*

LOT n°4 : Gros œuvre - béton armé - ITE : 2 250,39 € - *13 voix pour et 2 abstentions.*

LOT n°12 : Electricité courants forts et faibles : 6 209,03 € - *Adoption à l'unanimité.*

Au final, le nouveau montant des travaux s'établit à 1202 193,24 € HT. Le montant des travaux reste donc inférieur à l'estimation de la maîtrise d'œuvre (1 233 500 € HT) et le budget alloué par la commune à l'opération est donc toujours respecté.

• QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEMARCHAND siègera à Noblat, en remplacement de Monsieur GONZALES.

30 septembre 2016

Invitation de Monsieur SARRAZIN, du SEHV pour répondre aux questions posées par Monsieur DUCHEZ sur les choix énergétiques des bâtiments scolaires, et l'abandon de la géothermie.

- La géothermie ne pouvait pas être retenue pour le nouveau bâtiment, à cause de ses spécificités [contraintes techniques et réglementaires de traitement d'air des bâtiments et notamment de la cuisine].
- L'installation de la géothermie existante n'était pas optimale. Elle était sous dimensionnée et dépourvue de régulation.
- La biomasse, énergie retenue pour le nouveau bâtiment, a été étendue à l'ensemble des bâtiments scolaires, pour optimiser les coûts d'installation, assurer la production avec une seule unité de chauffe au lieu de trois actuellement [gaz, fuel, géothermie] et enfin pour une maîtrise des coûts de matière première à long terme.

• MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de M. GONZALES, nomination d'un nouvel adjoint : M. LEMARCHAND qui garde sa

délégation à la vie associative, à laquelle se rajoute une délégation à l'environnement.

Il est également proposé de confier la délégation aux finances à Mme BERGER.

Par ailleurs, l'ordre des adjoints est ainsi modifié :

1^{er} adjoint : Paul BARGET : Urbanisme, voirie et bâtiments.

2^e adjoint : Karine PACHAUD : Affaires scolaires et périscolaires

3^e adjoint : Nicole BERGER : Affaires sociales et familiales, lien intergénérationnel et finances.

4^e adjoint : Frédéric LEMARCHAND : Vie associative et environnement.

Vote : 12 voix pour - 3 abstentions.

L'indemnité de 14 % de l'indice brut 1015, attribuée à M. LEMARCHAND. *Adoption à l'unanimité.*

Délégation à la communication pour Mme Deborah DAVID, et attribution une indemnité de 3 % de l'indice brut 1015. *Vote : 12 voix pour - 3 contre.*

Pour rappel, l'enveloppe globale des indemnités n'a pas changé, elle est répartie entre le Maire, les adjoints, et les conseillers chargés de délégation.

Le remplaçant de M. GONZALES au SIAEP des Allois est M. LEMARCHAND. Mme CASAS reste suppléante.

• LE JOUR DE LA NUIT

Afin de sensibiliser le public aux méfaits de la pollution lumineuse, la commune s'est inscrite à la manifestation « Le Jour de la Nuit », organisée pour la 8^e année au niveau national. Pour Saint-Paul, l'éclairage public sera éteint dans une partie du bourg dans la nuit du 8 au 9 octobre. *Adoption à l'unanimité.*

• COTISATION SIPRAD

Cotisation inchangée par rapport à 2015 : elle est de 0,30 € par habitant, soit un montant de 381,90 €. *Adoption à l'unanimité.*

• MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les statuts de la Communauté de Communes ont dû être modifiés pour prendre en compte les éléments des lois sur l'organisation territoriale : loi MAPTAM, loi ALUR et loi NOTRe. Adoption de cette modification par le Conseil Communautaire. *Adoption à l'unanimité.*

• DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE (budget communal)

Fonctionnement : frais d'ouverture de la ligne de trésorerie, à hauteur de 500 €. Intérêts de cette ligne de trésorerie, en abondant de 300 € la ligne des intérêts d'emprunts. *Vote : 12 voix pour - 3 abstentions.*
Investissement : pour réaliser le bassin de décantation, il a fallu déposer l'éclairage de l'ancien terrain de pétanque. Un nouvel éclairage sera installé sur le nouveau terrain de pétanque. Prélèvement de 10 000 € sur le hors programme. *Adoption à l'unanimité.*

• SUBVENTIONS CTD

GRVC (Grosses Réparations sur la Voirie Communale), restaurant scolaire, réhabilitation de la garderie, chaufferie à plaquettes, terrain multisports, mise en accessibilité des bâtiments communaux. *Adoption à l'unanimité.*

• QUESTIONS DIVERSES

Chantier de l'école : mise en liquidation judiciaire de l'entreprise GAUQUIE.

20 octobre 2016

• SOCIÉTÉ PASQUIER ET FILS - IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS

Le conseil municipal émet des réserves :

- sur la structure et la largeur de la voirie qui va desservir l'installation ;
- sur les nuisances sonores liées au trafic des camions qui vont transiter par le village de Crouzillat.

• CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : AVENANTS

LOT N°4 Gros œuvre - béton armé - ITE : - 1996,66 € (ajustements divers et travaux en moins par rapport au devis initial.)

LOT N°5 Ossature - charpente et bardage bois - menuiseries intérieures et extérieures bois : - 48,70 €.

LOT N°7 Serrurerie : - 1058,75 € [création d'un muret rampant pour la cour de l'école et en moins, suppression du démontage de l'escalier métallique dans la cour des maternelles.]

LOT N°12 Electricité courants forts et faibles 2 965,34 € [suppression du visiophone initialement prévu et remplacement par un visiophone à 3 postes].

Total des avenants : - 138,77 €

Nouveau montant des travaux s'établit à 1202 054,47 € HT, donc inférieur à l'estimation de la maîtrise d'œuvre (1233 500 € HT) et le budget alloué par la commune à l'opération est donc toujours respecté. *Adoption à l'unanimité.*

• DÉSAMIANPAGE ET DÉMOLITION DU PRÉFABRIQUÉ DE L'ÉCOLE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

C'est l'entreprise Massy associée à la SARL Decutis qui a été retenue. *Adoption à l'unanimité.*

• QUESTIONS DIVERSES

Travaux Place des Platanes : mise en place de regards pour enlever l'eau stagnante, remise en accessibilité du quai, création de places de parking supplémentaires.

1^{er} décembre 2016

• ÉLECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Délibération précédente non validée par la Préfecture, donc vote à bulletin secret. Monsieur Paul BARGET est proclamé 1^{er} adjoint *avec 12 voix.*

• **ÉLECTION DU 4^e ADJOINT** Monsieur Frédéric LEMARCHAND est proclamé 4^e adjoint *avec 12 voix.*

• INDEMNITES DES ÉLUS

Le conseil municipal décide d'attribuer *à l'unanimité* l'indemnité de fonction à M. Frédéric LEMARCHAND, fixée à 14 % de l'indice 1015, et à *12 voix pour et 3 contre* l'indemnité de fonction à Mme Deborah DAVID, fixée à 3 % de l'indice 1015

• ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Suite à l'analyse des différentes offres, la proposition faite par GROUPAMA est retenue. *Adoption à l'unanimité.*

• CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE - LOT N°3

Suite à la cessation d'activité et la liquidation de l'entreprise GAUQUIE, à qui le lot N°3 « espaces extérieurs » avait été attribué, et suite au constat des travaux réalisés et non réalisés, la commune a

lancé une consultation auprès d'autres entreprises locales afin de poursuivre les travaux.

L'entreprise EDIBAT de St Hilaire-Bonneval s'est associée avec l'entreprise MASSY de Boisseuil pour répondre.

Le montant de leur proposition s'élève à 20326,41 € HT. Le montant du marché initial est respecté.

Adoption à l'unanimité.

• CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ADS

Suite à la création d'un service commun afin de mutualiser la mission d'instruction des actes d'urbanisme pour les communes adhérentes et dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et afin d'éviter, dans le futur, de demander à toutes les communes bénéficiaires du service commun ADS de délibérer à chaque modification de périmètre ou d'instruction des dossiers par le service commun, le conseil communautaire propose de passer une convention par commune. *Adoption à l'unanimité.*

• COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Mme LENOIR présente le rapport de la commission. Pour Saint-Paul, le montant des charges transférées s'élève à 69 404,11 €. *Adoption à l'unanimité.*

• BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2. *Adoption à l'unanimité.*

- Modification de la ligne concernant le fonds de péréquation des recettes fiscales de 550 € à 3550 €.
- Abondement de 4 000 € en investissement pour les travaux sur le réseau de la place des Platanes.

• BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Écritures d'ordre de fin d'année : la subvention de 5000 € du budget communal permet de réduire le déficit du budget lotissement du bourg et de l'équilibrer à 89 257,83 €. *Adoption à l'unanimité.*

• INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET DE LA TRÉSORIÈRE

Le comptable du Trésor Public peut fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseils et d'élaboration des budgets qui sont facultatives et donnent lieu au versement d'une indemnité qui se monte pour la commune de Saint-Paul à 481,06 € brut. Étant donné que la trésorière a apporté son aide pour le budget et l'analyse financière, Mme le Maire propose de voter cette indemnité au taux de 100 %. *Adoption à l'unanimité.*

• BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT : AUTORISATIONS DÉPENSES INVESTISSEMENT

En attendant le vote du prochain budget, autorisation est donnée au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les dépenses à retenir sont de 448 446 € pour le budget principal et 11087 € pour le budget assainissement. *Adoption à l'unanimité.*

• QUESTIONS DIVERSES

Dates 2017 : 28 janvier : vœux de la municipalité -29 janvier : repas des aînés.

Terrain multisports



Élément du programme de l'équipe municipale, le terrain multisports a été installé mi-septembre, en remplacement du panneau de basket et de la table de ping-pong devenus vétustes. Il offre un équipement sportif de qualité, ouvert à tous et en accès libre.

Voirie



La route de Fondadouze a été entièrement refaite cet été ainsi que le virage de la route d'Artrat. Une campagne de point à temps a concerné les routes de la Briderie, du Grand Chaleix et de Lascaux.

Cimetière



Le plan du cimetière est en place à chaque entrée depuis cet automne. Il a été très apprécié à l'occasion de la Toussaint, où plusieurs visiteurs ont permis d'identifier certaines tombes. Mais toutes ne le sont pas encore.

Si vous avez des informations afin de remettre un nom sur celles-ci, merci de vous adresser à la mairie.

Terrain de pétanque



Le terrain de pétanque a été réalisé en régie municipale : démolition du terrain de tennis, drainage, empierrement et aménagements. La nouvelle association de pétanque se charge de l'entretien courant. L'éclairage sera installé prochainement.

Élagage



Certains arbres présentant des risques, ou malades, ont été élagués ou abattus près du cimetière et de l'étang communal.

Travaux

Église



Des fuites anciennes, qui ont endommagé la sacristie, ont été réparées sur la toiture du chevet de l'église. D'autres réparations plus importantes, sur la toiture de la nef et le faitage de l'entrée sont programmées en début d'année.

Place des Platanes



Des travaux ont été réalisés pour évacuer l'eau stagnant sous les platanes.

Cette partie de la place et le quai seront de nouveau accessibles, permettant notamment la tenue du Comice Agricole en 2017 et facilitant l'organisation des autres manifestations ainsi que le stationnement.

École



Le restaurant scolaire a été mis à disposition dès le 3 septembre, la garderie et la salle de motricité à la rentrée des vacances de Toussaint pour le plus grand plaisir des petits et des grands !

Suite au dépôt de bilan d'une entreprise, les aménagements extérieurs, dont l'entrée, ont été retardés. Une nouvelle entreprise réalisera ces travaux en début d'année.

Le désamiantage et la démolition des préfabriqués auront lieu pendant les vacances de février.

La Vie de la Commune



Tour du Limousin

Le 19 août dernier, notre commune a accueilli la dernière étape du Tour du Limousin. A cette occasion, la caravane a fait sa pause déjeuner autour du plan d'eau.



Concours de labours



Le concours cantonal de labours a eu lieu cette année à Saint-Paul au Petit Bosviger. Après la proclamation des résultats, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.

La journée s'est achevée par le repas organisé par les Jeunes Agriculteurs à la salle de l'Anguienne.

Rentrée des classes

123 élèves ont fait leur rentrée le 2 septembre et ont été accueillis par les enseignants sous le nouveau préau. Suite au départ en retraite de Mme MAILLOT, Mme STIENNE-AMORY a intégré l'équipe pédagogique.



Pot d'accueil des nouveaux habitants

La Communauté de Communes n'effectue plus l'accueil des nouveaux arrivants ; il faut dire qu'à part les élus, on comptait peu de participants à cette manifestation organisée à Noblat.

L'échelle communale paraissant effectivement plus pertinente, la municipalité a décidé d'accueillir les nouveaux habitants de Saint-Paul, le 17 septembre, autour d'un café.

Après une présentation de la commune par Mme le Maire, les Présidents des associations communales ont pu exposer leurs différentes activités... et attirer de nouveaux adhérents.



La Vie de La Commune

Après-midi « Tisane »

Les après-midi « Tisane » se poursuivent chaque premier mercredi du mois et connaissent toujours un même succès ! C'est un lieu de rencontre et d'échanges, où l'on peut venir à tout âge ! On y vient pour papoter, jouer ou échanger des recettes. Loto, belote, scrabble... chaque table a sa spécialité !



Départ des sœurs

Sœur Geneviève et sœur Véronique ont quitté Saint-Paul début septembre. Elles ont été rappelées dans leur Bretagne natale. Lors d'un petit pot sympathique, la municipalité leur a remis un souvenir de la commune.



Le jour de la nuit

Le 8 octobre, la commune a participé à la 8^e édition du Jour de la Nuit.

A l'occasion de cette opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, l'éclairage public du bourg a été coupé. Une animation a été présentée par l'association d'astronomie ADAES.

Une réflexion est en cours avec le SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) pour modifier notre éclairage public. **Eclairer mieux et moins peut s'avérer source de substantielles économies.**



11 Novembre

La commémoration du 11 novembre a eu lieu en présence des enfants de l'école, accompagnés de leur enseignant. Ils ont lu des lettres de « Poilus » et des textes issus de l'exposition « Poussières de Guerre ». Ils ont ensuite chanté La Marseillaise a capella.



Apéritif dinatoire avec les employés communaux



La désormais traditionnelle et sympathique rencontre entre les employés communaux et les élus a eu lieu juste avant les fêtes au restaurant « Les 2 Cygnes ».

La Vie de la Commune

Inauguration terrain multisports



Le 8 octobre, le terrain multisports a été inauguré en présence de Daniel BOISSERIE, Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Louis NOUHAUD et Annick MORIZIO. De nombreux élus et Présidents d'associations locales étaient présents ainsi que des enseignants. Ils ont pu apprécier les jeux organisés pour les jeunes, venus nombreux. Merci à Laetitia et Nadège pour l'encadrement !

Loto de la Marelle

La Marelle a organisé son loto le 19 novembre. Il a rencontré un franc succès et de nombreux lots ont été distribués. Les bénéficiaires seront reversés à l'école de Saint-Paul.



Atelier décos de Noël



Le 23 novembre, les petites mains de Noël, de tous âges, se sont retrouvées à la salle des associations afin de confectionner des décorations. Celles-ci ont été installées dans le bourg avec l'aide des employés municipaux. Merci à tous les participants pour leur implication et leur créativité.

Téléthon

A la grande satisfaction des organisateurs, la journée Téléthon a permis de collecter 2800 Euros. Un groupe folklorique portugais a clôturé joyeusement une journée riche en animations diverses. Cette année encore, les Saint-Paulois ont fait preuve d'une grande générosité, qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.



La Vie de la Commune



Fête de Noël

Des chants et des danses préparés par les enfants avec leurs enseignants, des gâteaux confectionnés par les parents, une buvette tenue par la Marelle, des cadeaux commandés par la commune... tout était parfait pour la venue du Père Noël !

RAM

Le Relais Assistantes Maternelles « Papillons et Coccinelles » géré par le SIVU Cadichon est un service neutre et gratuit. Il s'adresse aux familles en recherche d'un mode de garde (liste des assistantes maternelles agréées, renseignements généraux liés à l'embauche), aux employeurs d'une assistante maternelle agréée, aux assistantes maternelles et candidates à l'agrément afin d'apporter une écoute et des informations générales en lien avec cette profession.



L'animatrice Christine Fouché propose un temps d'accueil physique ou téléphonique lors des temps de permanence le mercredi de 15h30 à 19 h à la mairie de Saint-Paul. Vous pouvez la contacter au : **05 55 09 62 44** ou **06 79 14 59 35**.

Le relais accompagne également les professionnelles en proposant :

- **Des temps d'accueil collectifs** en direction des assistantes maternelles et des enfants qui leur sont confiés les vendredis de 9h15 à 10h45 dans la salle des Associations. Principalement basés sur le jeu libre et l'éveil sensoriel ils permettent un moment de partage et d'échanges entre professionnelles, autour de la relation avec l'enfant. Ils sont également enrichis chaque année par la présence ponctuelle d'intervenants extérieurs : Eveil musical et sensoriel, ludothèque itinérante ont permis cette année de bénéficier de moments professionnels et conviviaux différents.
- **Des temps d'échanges professionnels** sans les enfants sur le temps personnel des assistantes maternelles : Cette année les assistantes maternelles qui le souhaitaient ont bénéficié de cinq réunions en soirée sur des thèmes variés tels que la motricité libre, l'accompagnement de l'enfant dans une démarche bienveillante, des informations administratives et sur leur statut avec l'intervention de l'IRCEM et de la FEPEM.

D'autre part une fête de Noël a eu lieu le 14/12/16 à la salle des fêtes de saint-Genest/Roselle. Les assistantes maternelles, les enfants qui fréquentent les temps collectifs du relais et leur famille ont pu se réunir autour d'un conte de Noël proposé par Christine Charpentier.

Il est à noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, le Relais Assistantes Maternelles « Papillons et Coccinelles » ne sera plus géré par le SIVU Cadichon.

Le SIVU est obligatoirement dissous dans le cadre de la réforme territoriale. Le RAM sera géré par la Communauté de Communes de Noblat (dont font partie Saint-Paul et Saint-Bonnet), qui signera une convention avec la Communauté de Communes Briançonnais Sud Haute-Vienne (à laquelle adhèrent Saint-Genest sur Roselle, Saint-Hilaire Bonneval et Pierre-Buffière).

Les élus des cinq communes, les assistantes maternelles et les parents se sont vivement prononcés pour que le service apporté ne change pas.

Monts et Barrages

Aides « Leader 2014-2020 » : à vos projets !

Le programme d'aides européennes LEADER peut soutenir des projets portés sur le territoire du **Pays Monts et Barrages** dans les domaines culturel (événements, publications...), sportif (activités de pleine nature), économique (circuits courts, nouveaux services à la population), touristique, numérique (infrastructure et usages) et environnementaux.

Qui peut déposer une demande d'aide ? Les collectivités, les associations, les entreprises...

Quand ? Tout au long de l'année, jusqu'en 2020.

Quels projets seront soutenus ? Ceux sélectionnés par le Comité Unique de Concertation et de Programmation (CUCP), composé d'élus et de membres du Conseil de Développement de Monts et Barrages (société civile).

Comment faire ? Contactez l'animatrice LEADER, Cécile Kohut au 05 55 69 57 60

leader@monts-et-barrages-en-limousin.fr

Plus d'informations sur le site :

www.monts-et-barrages-en-limousin.fr



TEPCV

Le Pays Monts et Barrages a signé la charte « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte ». La commune de Saint-Paul, dans le cadre de cette charte, a pu obtenir des subventions pour l'équipement en éclairage LED de l'ensemble du bâtiment de la Salle des Fêtes.

Toujours dans le cadre de cette action menée par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, les communes du Pays Monts et Barrages ont été destinataires d'un lot d'ampoules LED. Jean-Pierre MAUSSET, conseiller municipal, a procédé à leur distribution juste avant les fêtes. Ces ampoules ont été remises aux ménages les plus modestes de la commune. Leur distribution a été accompagnée d'un message éducatif sur le recyclage et l'intérêt d'une telle démarche.

Agenda

21-22 janvier	Stage et concert chant occitan / Soirée Parar lo lop
28 janvier	Cérémonie des vœux
29 janvier	Repas des aînés
11 février	Concours de belote ACCA
4 mars	Soirée cabaret avec l'ensemble chorégraphique de Sauviat-sur-Vige, organisé par l'association des artisans et commerçants de Saint-Paul
11 mars	Printemps Culturel
18 mars	Printemps Culturel
19 mars	Cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
25 mars	Comice Agricole
26 mars	Concours de pétanque du changement d'heure
8 avril	Printemps Culturel
14 avril	Loto Foot Sud
23 avril	1 ^{er} tour de l'élection présidentielle
30 avril	Cérémonie au camp - Journée de la déportation
7 mai	2 ^e tour de l'élection présidentielle
8 mai	Cérémonie de commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale
20-21 mai	Fête de l'Ane
10 juin	Concert des Musiques Actuelles - Ecole de musique de Noblat
11 juin	1 ^{er} tour des élections législatives
17 juin	Soirée des 10 ans de Saint-Paul Gym - Spectacle de magie
18 juin	2 ^e tour des élections législatives
18 juin	Cérémonie de commémoration de l'appel du général de Gaulle
24 juin	Fête de l'école

Les Associations

Foot Sud 87

CLUB DE FOOTBALL DES COMMUNES DE PIERRE BUFFIÈRE, SAINT-BONNET-BRIANCE, SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE ET SAINT-PAUL

En 2015/2016, les résultats sportifs, ont été bons, dans l'ensemble :

- Les seniors 1 sont remontés en 2^e division (premiers sur 12).
- Les seniors 2 et 3 ont terminé au milieu du tableau.
- Les féminines à 11, qui jouent en DHR de la Ligue du Centre Ouest, ont terminé 6^e sur 10 ; en plus elles remportent le challenge du fair-play, doté par la LCO. Elles ont surtout connu des problèmes d'effectif.
- Chez les jeunes, les équipes à 11 sont en entente avec Boisseuil : si les U17 ont été décevants, les U15 ont gagné le championnat district « Promotion » et la coupe « consolante ». Bravo à eux et à leurs responsables.
- Les équipes à 8 (U13 et U11) ont été bien irrégulières, et certains ont manqué de motivation.
- Une mention bien à l'école de football, aussi bien féminine, que masculine.



Site internet :
footsud87.footeo.com

Le bilan financier est positif, grâce au dévouement de nombreux bénévoles.

En 2016/2017, nous pouvons aligner 3 équipes seniors, une équipe féminine seniore à 11 (en DHR de la LCO) et une équipe à 8, les 2 en entente avec Saint-Léonard, une équipe U17, une en U15, une équipe féminine U14/U17 en entente, deux en U13, une en U11 et nous présentons une bonne vingtaine de débutants (U9 à U6). De plus, nous avons aussi une équipe « Vétérans », qui joue les vendredis soirs.

L'an dernier, nous possédions 214 licenciés. **Vous pouvez encore vous licencier sans problème, jusqu'au 31 janvier 2017, et même plus tard pour les catégories débutants.**

Les entraînements ont lieu à Saint-Genest-sur-Roselle, les mercredis de 16h à 17h30 pour les U6 à U9 (nés entre 2011 et 2008) et à 17h45 pour les U11 (nés en 2007 et 2006) et à Pierre Buffière pour les U13.

Les dirigeants remercient le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, les mairies de Pierre-Buffière, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Hilaire-Bonneval et Saint-Paul qui nous attribuent une subvention, ainsi que les employés municipaux qui entretiennent les terrains et les vestiaires.

Composition du bureau :

Président : Yves Desroche (05 55 00 69 97 ou 06 84 01 47 15)

Vice-Présidents : Jean-Claude Charial ; Olympio Paulino

Sécretares : Sylvain Desroche, Daniel Ducher - **Trésoriers** : Françoise Flacassier, Patrick Mayeras



À Fleur de Pierre

L'association, née cette année, a pour but la sauvegarde et l'entretien du petit patrimoine (croix, lavoirs, pêcheries, puits ...) ainsi qu'une participation au fleurissement et à l'embellissement de la commune. Un des premiers projets sera la restauration de la Croix du Pont de l'Anguienne, nécessitant un travail de recherche préalable. Une réflexion est également en cours concernant le lavoir.

L'association vous souhaite une bonne année 2017

Pour tout renseignement, contacter le président David Lagarde.

Les Associations

ACCA

De « Bons chasseurs » à Saint-Paul ?

Toujours dans son programme de réintroduction du faisan la poignée de bénévoles actifs a mené une nouvelle action.

Suite à la proposition de Pierrot de mettre à disposition de l'ACCA une parcelle inexploitée proche du village des Ribières, la décision de créer une culture à gibier a été rapidement prise.

La première étape aura été d'y fabriquer un parc de pré-lâché en grande partie fait de matériaux de « récup ». Quelques agrainoirs étaient rapidement ajoutés ce qui permettait d'introduire et de lâcher les premiers oiseaux.

La deuxième étape consistait à nettoyer le terrain envahi par les ronces et autres arbustes.

Après le passage des tronçonneuses, du broyeur et de la herse, il ne restait plus qu'à Christophe d'atteler là trois socs pour retourner la terre. Puis les graines de tournesols, de blé noirs et de maïs jetées à la volée ne demandaient plus qu'à germer. Pour finir le travail, notre ami Guy passait un dernier coup de herse pour niveler et enterrer les graines.

Trois mois plus tard le résultat est là. Cette culture complètement naturelle apportera le gîte et le couvert à une multitude d'espèces durant la période hivernale.

A quoi bon mener une telle action si les oiseaux ne peuvent y vivre paisiblement ?

C'est donc pour cela que sur les 30 hectares entourant cette culture la chasse du faisan y est devenue interdite.

Expérience à renouveler et à étendre...



APPMA

La Roselle et ses bénévoles au service des pêcheurs.

En 2016, les membres bénévoles qui animent l'association des pêcheurs de Saint Paul ont prolongé leurs actions des années passées pour une réelle amélioration des biotopes de nos ruisseaux et pour le plaisir des pêcheurs nombreux sur le secteur.

Signe de la bonne santé de la pêche sur Saint-Paul : le nombre de cartes en hausse sensible et la participation assez



importante par rapport à 2015 des jeunes au concours « jeunes pêcheurs » de juin.

L'alevinage s'est déroulé comme chaque année avec 2000 truitelles déversées dans les ruisseaux de l'Anguienne et de la Roselle, ainsi que du goujon.

Le travail de sensibilisation auprès des jeunes a touché cette année les CM des écoles d'Eyjeaux et de Saint Genest.

Un travail de restauration de frayères sur la Roselle a eu lieu en novembre, facilitant ainsi la reproduction des truites remontant ce cours d'eau. Les frayères sont mises à mal par le colmatage du granulat causé par l'envasement, les troupeaux...

Dans un avenir proche, un grand travail de restauration de la Briance et ses affluents va avoir lieu. Il se déroulera sur plusieurs mois.

Les cartes 2017 seront en vente dans les points habituels : mairie, supérette « Spar » et sur internet directement.

Pour tout renseignement : M. Narbonne (président) au 05 55 00 23 55

Les Associations

Le Patch'Paulois

Comme d'habitude l'atelier du Patch Paulois est toujours très actif. Les patcheuses ne manquent pas d'idées et utilisent les méthodes diverses pour faire de belles œuvres.

Nous avons accueilli de nouvelles adhérentes.

Nous avons participé à la Fête de l'âne et au Téléthon (la tombola a remporté un grand succès).

L'école de Saint-Paul apprécie nos animations dans le cadre des ateliers périscolaires.

Nous organisons régulièrement des journées à thèmes encadrées par certaines d'entre nous.

Plusieurs adhérentes sont allées en visite au carrefour européen du patchwork à Sainte Marie aux mines en Alsace, où elles ont pu admirer les œuvres d'artistes internationaux et participer à des stages.

Deux adhérentes ont été sélectionnées pour le concours Vendée Quilt organisé dans le cadre du Vendée Globe sur le thème « Larguez les amarres ».

Elles ont obtenu le septième et quinzième prix sur une cinquantaine de patchworks.

Notre association a accueilli France Patchwork dans le cadre d'une journée de l'amitié et de différents stages.

Pour 2017 nous avons toujours beaucoup de projets.

Vous pouvez venir découvrir cette atelier sans engagement, durant deux séances le mardi à partir de 13h30 et éventuellement le vendredi à partir de 20h30 sur rendez vous dans le local sous la salle des associations, le matériel vous sera prêté et il est inutile d'avoir des connaissances de couture.

Présidente : Nicole Lavergnolle - Tél. 05 55 09 76 12

Secrétaire : Arlette Deprat - Tél. 05 55 09 61 11

Trésorière : Monique Lemarchand - Tél. 05 55 09 71 34



Saint-Paul Rando

Dans une ambiance familiale et conviviale, Saint-Paul Rando vous propose de venir découvrir les chemins, essentiellement en Haute-Vienne, Creuse et Corrèze. Et parfois plus éloignés, le voyage annuel du printemps 2016 nous a conduits en Aubrac.

Les marcheurs se réunissent trois fois par mois, les dimanches, lundis et jeudis, ce qui représente une trentaine de randonnées pour l'année.

Suite à la modification des statuts, l'adhésion au club est maintenant de 20 € pour la saison et gratuite jusqu'à 16 ans.



Après chaque randonnée un article et des photos sont déposés sur notre blog que vous pouvez consulter grâce au lien suivant : <http://saint-paul-rando.blog4ever.com/blog/index-720909.html>

Président : Guillaume Marneix

Vice Présidente : Christiane Chabrely

Secrétaire : Michèle Gay

Secrétaire adjointe : Anne Quintard

Trésorière : Susie Peat

Les Associations

Saint-Paul Gym



Notre Club, qui va fêter ses 10 ans, continue son activité.

Cette année il s'est étoffé avec la création d'un cours de gymnastique enfant.

Tous les mercredis de 17h30 à 18h30 les enfants profitent d'une activité variée et ludique.

De 18h40 à 19h40 le cours de gym douce qui au fil des années rencontre un réel succès, prend la relève.



Enfin de 20h30 à 21h30 avec des séances de cardio, stretching, renforcement musculaire et step le cours de gym dynamique clôture la soirée.

Affilié à la Fédération de Gymnastique Volontaire, le club dispose du matériel spécifique à la pratique de son activité (ballons, cerceaux, rubans, bâtons).

Sous la conduite de trois animateurs qualifiés, les licenciés pratiquent une activité physique appropriée à leurs besoins.

Quelles que soient vos motivations, n'hésitez plus et venez bénéficier de deux séances découvertes gratuites.

Le prix de la licence est de 70 € pour l'année, assurance comprise, et les inscriptions sont possibles tout au long de l'année (certificat médical obligatoire).

Renseignements SAINT-PAUL GYM
au **05 55 48 12 29** ou **06 64 45 18 46**

Présidente :

Michèle Gay

Trésorière :

Delphine Cros

Trésorière adjointe :

Susie Peat

Secrétaire :

Christiane Chabrely

Secrétaire adjointe :

Chantal Delgas



La Marelle



La Marelle, association des parents d'élèves, a pour but d'organiser des manifestations, à l'attention des enfants de l'école et de leur famille, et ainsi apporter un soutien financier à l'école. Les fonds récoltés servent au financement d'activités culturelles ou l'achat de matériel.

En mai, pour la Fête de l'Âne, l'association a décoré et tenu un stand coloré et gourmand. Parents et enfants sont venus nombreux acheter gâteaux, friandises et glaces mais aussi mettre en pot des graines de capucines, de citrouille etc. Ce stand a été apprécié par la finesse de ses mets (mini cakes, meringues, macarons...).



En juin, la fête de l'école avait pour thème « **Les pirates** ». Les enfants ont apprécié les décors, la chorégraphie et bien sûr les stands

de jeux (chamboule-tout, maquillage, pêche aux canards, manège, jeux d'adresse, parcours...). L'après-midi s'est terminée par un apéro concert puis une soirée animée s'est tenue autour de grillades.

Le 19 novembre, la Marelle a organisé, en partenariat avec les enseignants, un loto. Parents, enfants, joueurs expérimentés ou amateurs se sont rendus nombreux à cette soirée pour tenter leur chance.

La Marelle remercie toutes les personnes qui l'ont aidée dans la réalisation de l'ensemble de ces manifestations et accueillera avec plaisir toutes les nouvelles personnes qui voudront se joindre à l'équipe joyeuse et dynamique en place. A bientôt...

Pour connaître les dates des prochains rendez vous, consultez la page Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/La-Marelle-473196162782195/>

Les Lucioles de Saint-Paul



Le cours de danse pour les enfants de 5 à 9 ans a lieu le mercredi, à la salle de l'Anguienne de 15h30 à 16h30.

L'Éveil corporel pour les enfants de 3 et 4 ans a lieu le mardi soir dans la Salle des Associations à 18 h.

Contact :
05 55 09 76 94 - 06 27 31 78 61



Les Associations



SAINT PAUL ÂNES

Saint-Paul Ânes

Saint-Paul Ânes présente ses meilleurs vœux pour 2017 aux habitants de Saint-Paul.

Après un exercice 2016 bien rempli, nous espérons continuer sur notre lancée et réussir une 26^e fête de l'Âne dans la lignée de la précédente. Merci à tous les bénévoles permanents ou occasionnels qui font que nous pouvons avancer et merci à la Municipalité qui nous apporte son soutien et son aide tant sur le plan technique que par la subvention exceptionnelle accordée tous les ans et qui nous permet de rester dans la tradition d'accueil des âniers et des exposants qui fait notre réputation. Réputation nationale, à en croire le sympathique article paru sur une page dans le N°75 de « Les Cahiers de l'Âne » d'août/septembre 2016.

Bureau 2017 :

Président d'honneur : Mme le Maire

Président : Daniel Michel - 11 rue du Tralor - 87260 SAINT-PAUL - **06 15 27 48 66** - daniel.michel63@sfr.fr

Vices présidents : Jean-Luc Hadjhadj et Bruno Degeorges - **Secrétaire :** Annie Mausset -

Secrétaire adjointe : Françoise Quintel - **Trésorière :** Marianne Degeorges - **Trésorier adjoint :** Jacques Groleau.



La pétanque Saint Pauloise

L'association la pétanque Saint Pauloise est nouvellement créée. Après un hivernage dû aux conditions climatiques, elle va décoller en 2017 !!! Notamment grâce à l'éclairage du terrain réalisé par la municipalité qui nous permettra d'allonger les parties d'été...

Au programme des festivités : Assemblée générale vendredi 10 février 2017.

Deux grands évènements :

► **Le concours du changement d'heure** le dimanche 26 mars 2017.

► **Rencontre inter villages** à l'automne (date à définir).

Et toujours les rencontres autour de la pétanque tous les samedis et dimanches après-midi à partir de 15 h dès que le temps le permet... **Bonne année à tous et BONNE PÉTANQUE !**



Secours Populaire Français

L'évolution de la pauvreté en France suit une tendance préoccupante : 2 843 380 personnes en difficulté ont été accueillies dans les permanences d'accueil, de solidarité et relais-santé du Secours Populaire Français. Les témoignages recueillis le confirment au quotidien. Les bénévoles font face à une explosion des demandes d'aides. Hommes, femmes, enfants, jeunes, retraités, étudiants, travailleurs ou sans-emploi : personne n'est épargné.

Les bénévoles accueillent, prennent le temps d'écouter, orientent et informent dans les structures d'accueil du Secours Populaire. Ils répondent aussi aux urgences des plus démunis qui ont besoin d'un soutien matériel et d'une main tendue pour sortir de l'impasse. Ensuite, ils proposent un accompagnement sur le plus long terme, lorsque la situation l'exige.

Le Secours Populaire remercie tous ceux qui par leurs dons, ou aides diverses permettent ces actions. Sans eux, rien ne serait possible.

L'antenne de Pierre-Buffière tient sa **permanence tous les samedis à la Mairie de Pierre-Buffière de 10h à 12h.**

Son activité consiste essentiellement en collecte : elle collecte directement les dons de vêtements, jouets, livres... Pour les dons plus volumineux (meubles...), des rendez-vous peuvent être pris pour retirer vos dons à domicile. Les bénévoles de l'antenne ont parfois aussi participé à diverses manifestations (vide-greniers...), dans le but de collecter des fonds pour financer les différentes actions de la Fédération.

Pour faire fonctionner cette antenne, nous avons besoin de bénévoles : si vous souhaitez nous rencontrer, ou devenir bénévole, venez nous voir un samedi matin. **Le Secours Populaire vous souhaite une bonne année 2017.**

Le tri des déchets

L'analyse de trois bacs à ordures du territoire de la Communauté de Communes, réalisée l'année dernière, a montré que près de 40% des bacs étaient constitués de déchets recyclables, n'ayant donc rien à y faire. 3 bacs ne sont pas forcément représentatifs des **6000 foyers du territoire de Noblat**, mais cela donne une idée...

Trier n'est pas qu'un geste citoyen, c'est aussi une manière de **réaliser des économies** sur sa facture.

QUELQUES CHIFFRES (2016) CONCERNANT LE TRI :

- ✓ **Prix d'élimination des ordures ménagères à l'incinérateur** de Limoges (c'est à dire ce qu'on jette à la poubelle) : **126,19 € la tonne** hors collecte.
- ✓ **Prix de collecte et traitement des éco-points** (c'est à dire le rapport entre ce que coûte le fonctionnement et la recette qu'on en tire par la revalorisation des déchets récoltés) : **Moyenne : 67 € la tonne** (Papier : 0 € la tonne - Verre : 68 € la tonne - Emballage : 125 € la tonne).

C'est à dire que la tonne de déchets en éco-points coûte 2 fois moins cher à traiter que les ordures ménagères. Tout cela pour rappeler que **ne pas trier**, quelles que soient les raisons, **c'est aussi la meilleure façon de faire exploser la facture** dont on se plaint sans cesse du montant qui s'envole.

La bouteille et le carton qui se retrouvent dans les ordures ménagères sont autant d'euros qui s'envolent à leur tour, puisque outre le prix de l'incinération, on perd également la recette de sa revalorisation et sa revente. **Une double peine** en quelque sorte.



Si chaque foyer, réduit d'un kilo (exemple : une bouteille de verre, un kg de compost) chaque semaine le poids de sa poubelle, cela entraîne une économie d'environ de 40 000 Euros

1kg de déchets X 6000 foyers X 52 semaines X 126,19 €/T* = 39 671€

* Hors collecte et transport des déchets

Le tri au cimetière

Optimiser le tri, même au cimetière ! Des containers ont été installés à chacune des deux entrées, et à l'intérieur, pour trier et recycler les matériaux si divers qui étaient avant jetés dans un seul bac.

L'installation a été réalisée par les services municipaux, la signalétique a été fournie par le SYDED.



Il y a dorénavant un bac pour les gravats, un pour les déchets végétaux (plantes naturelles et terre) et un autre pour le reste (plastiques...). Les pots vides et en bon état pourront être déposés près des bacs : ils seront en libre-service pour qui en aura besoin, ou récupérés par les services municipaux pour le fleurissement de la commune.

Si tout le monde joue le jeu, cela permettra de valoriser et recycler d'importants volumes !

Sécurité routière



ATTENTION ! CARREFOURS MODIFIÉS !

La municipalité avait saisi cet été le Conseil départemental, pour solliciter une modification du régime des priorités de certains carrefours entre des voies communales et des voies départementales, en raison du manque de visibilité.

Après examen par les différents services, trois carrefours vont être modifiés, sur la D 115 (route du Petit Bois) :

- ✓ Les voies communales des Ribières, du Clos de Gentaud et de Trentalaud vont être prochainement équipées de panneaux **STOP**.

Ce sont les services du Département qui se chargent de la mise en place de ces panneaux ainsi que la pré-signalisation adaptée, sur la route départementale et sur les voies communales.

COMPTAGES ET ANALYSES DE VITESSES

En partenariat avec l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière, une campagne de comptages et d'analyses de vitesses va avoir lieu en deux points dans l'agglomération de Saint-Paul : sur l'**avenue de Limoges** et sur la **D 115**, au niveau du Camp. Les compteurs seront installés pour une durée d'une semaine sur chacun des sites.

Les vitesses seront ensuite analysées, pour permettre ensuite de prendre éventuellement des mesures d'amélioration de la sécurité.

Divers

Portes Ouvertes Unité de Méthanisation

Le **mardi 24 Janvier 2017**, un après-midi Portes Ouvertes de la **SARL Terrebiogaz** à l'exploitation de M. Pascal VINCENT sera organisé sur la commune de Saint-Paul.

L'occasion de découvrir les grands principes de la méthanisation avec des ateliers animés par des professionnels.

Si la découverte de ce mécanisme de valorisation de la matière organique vous intéresse, alors venez la découvrir le 24 janvier à 15h à Rebeyrolles.

Comice Agricole

C'est avec un grand plaisir que la commune de Saint-Paul accueillera cette année le **Comice Agricole du canton de Pierre-Buffière**, dont la dernière édition ici remonte à 2012.

Saint-Paul est une des communes du canton où l'agriculture est la plus vivante, et la tenue du Comice Agricole est une véritable vitrine du savoir-faire de nos éleveurs.

Nous espérons vous voir nombreux le **samedi 25 mars** sur cette place, qui redeviendra pour l'occasion « le champ de foire ».

Etat Civil

L'article 9 du Code Civil qui prévoit que « chacun a droit à sa vie privée » régleme la publication des actes d'Etat Civil. Seuls les décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissance et de mariages nécessitent l'accord des parents et des futurs époux.

Pour les futurs parents et les futurs époux qui le souhaitent, une autorisation de publication est disponible en mairie.



Naissances

On compte 8 naissances en 2016 sur la commune. Seules sont publiées ici celles pour lesquelles les parents ont donné un accord de publication.

- **ALAINÉ Sosthène Mohand-Tahar Georges**, né le 30 décembre 2015, *Les Piauleries*
- **REILLAT Anaëlle Julie**, née le 1^{er} février, *La Petite Gardelle*
- **DELAGE Eléonore June**, née le 16 février, *Les Rouchilloux*
- **JAUNEAU Arthur Bernard Joël**, né le 15 août, *Le Bas-Beaumont*
- **AUTHIER Noah Erick Jean-Claude**, né le 19 novembre, *13 avenue de Limoges*

Décès

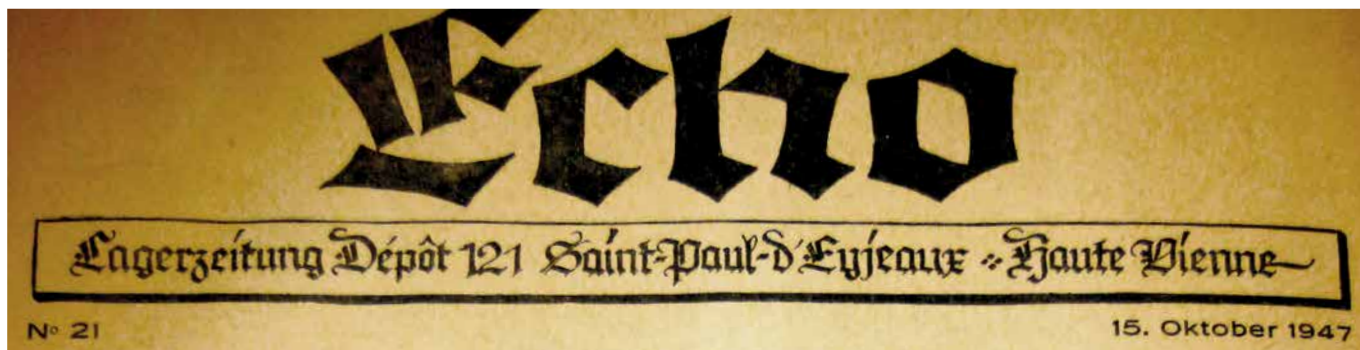
- **MOURET Henri Marcel**, décédé à LIMOGES le 12 janvier, *9 avenue de Limoges*
- **VILLAUTREIX Marc**, décédé à SAINT-PAUL le 25 janvier, *7 impasse du Lac*
- **LACORRE Marguerite veuve BOURSEIX**, décédée à SAINT-GERMAIN-LES-BELLES le 1^{er} février, *7 rue du 19 Mars 1962*
- **MICHEL René**, décédé à LIMOGES le 7 février, *8 rue du Lac*
- **MOULINARD Albert**, décédé à SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT le 1^{er} mars, *La Fayolle*
- **LACLAUTRE Alain**, décédé à SAINT-PAUL le 24 mars, *Le Métayer*
- **BROUILLOU Marcelle Anne veuve ROULET**, décédée à LIMOGES le 1^{er} avril, *Le Népoulaud*
- **GRENOULAUD René Léon**, décédé à SAINT-PAUL le 24 avril, *62 avenue de Limoges*
- **PONSAINT Yvonne**, décédée à SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT le 17 mai, *25 avenue de Limoges*
- **CHERCORAT Pierre**, décédé à LIMOGES le 25 juin, *Les Landes*
- **MOSNIER-THOUMAS Jean**, décédé à SAINT-PAUL le 18 juillet, *Champfleury*
- **GUITARD Alain**, décédé à SAINT-PAUL le 17 août, *1 impasse des Charentes à LIMOGES*
- **ZEHNER Patrice**, décédé à SAINT-PAUL le 15 octobre, *Les Pradelles*
- **CHAPUT Pascal**, décédé à SAINT-PAUL le 15 novembre, *Beaumont*



Mariages

1 seul mariage célébré cette année à Saint-Paul.

- **CEYRAT Fabien** et **LAMBERT Aurélie Emilie** : 17 septembre



Le dépôt de prisonnier de guerre de l'axe n°121 de Saint-Paul-d'Eyjeaux (1944-1949)

Peu après la libération du Camp de Séjour Surveillé (C.S.S) du régime de Vichy par les F.T.P le 11 juin 1944, les installations sont réutilisées pour des prisonniers de guerre Allemands. Les premiers sont ceux fait prisonniers lors de la libération de Limoges le 21 août 1944. Le camp d'internement devient le dépôt de prisonniers de guerre de l'axe n°121. Ce sera le seul dépôt de prisonniers de guerre de la Haute-Vienne.

Le 2 octobre 1944, un rapport au consul de Suisse fait état de la présence de 116 allemands dont 7 femmes et 275 russes dont 7 femmes et 5 enfants. Le camp verra ensuite ses effectifs rapidement grossir, car la France réclame dès la fin 44 des prisonniers de guerre (P.G.) à titre de compensation et le gouvernement incite régulièrement les particuliers et collectivités à faire appel à cette main d'œuvre.

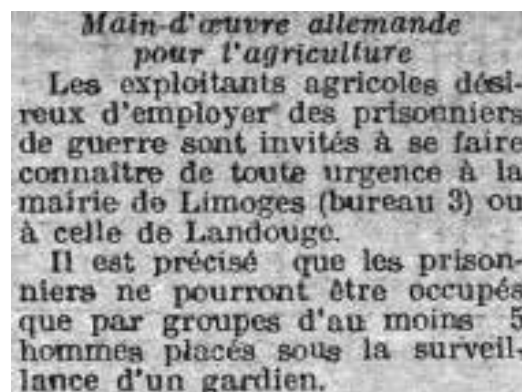
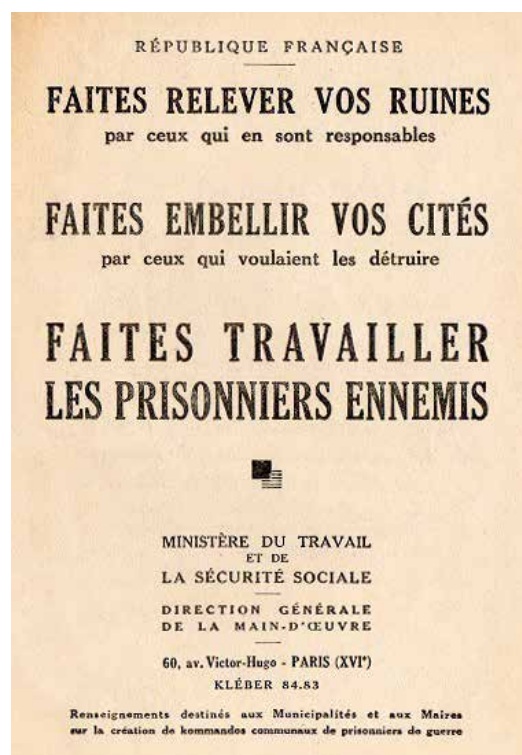
Le nombre de détenus présents sur place est très variable, car la plupart des prisonniers aptes au travail sont constitués en « Kommandos » de travail accompagnés de gardiens à l'extérieur du camp pour des périodes plus ou moins longues. La plupart travaille dans l'agriculture mais aussi dans l'industrie, les travaux publics et tous les secteurs requérant de la main d'œuvre. L'effectif présent peut donc varier de plusieurs centaines à quelques milliers de détenus.

La catastrophe sanitaire se précise à l'été 45

Le nombre de détenus augmente, les conditions d'hygiène du dépôt sont aussi sommaires que sous Vichy, les soins médicaux insuffisants et la sous-nutrition générale. D'après les sources officielles, un prisonnier toucherait en moyenne 1600 calories par jour en août 1945 mais on peut douter de la véracité de ce chiffre. Le chiffre réel est probablement plus proche des 900 calories journalières évoquées par un médecin militaire Allemand détenu au dépôt 121. La situation devient si alarmante que la situation des P.G. est évoquée dans la presse.

« Comme on parle aujourd'hui de Dachau, dans dix ans on parlera dans le monde entier de camps comme... Notre correspondant cite celui de Saint-Paul-d'Egiaux [sic]. Mais il apparaît que ce jugement est valable pour beaucoup des camps ou des dépôts français de prisonniers de l'Axe. » [source Jacques Fauvet « Le Monde » du 1^{er} octobre 1945].

Le Bulletin de Saint-Paul N°60

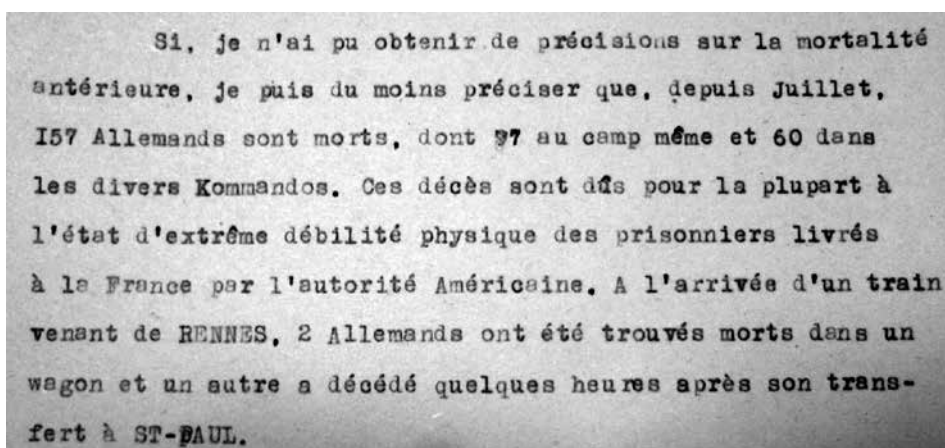


Le Populaire du 30 novembre 1944.

Histoire

Une visite du préfet au dépôt 121 tente de relativiser, mais une note des Renseignements Généraux de Limoges du 12 octobre 1945 fait remonter que « *de nombreux prisonniers de guerre allemands en provenance du camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux sont employés à Limoges à divers travaux... La maigreur et la faiblesse de ces prisonniers suscitent parmi la population des commentaires assez acerbes à l'égard des autorités qui les ont en charge* » (Archives Départementales 87). Population pourtant peu encline à sympathiser avec l'ancien occupant.

La situation n'est pas propre au camp de Saint-Paul. En effet la majorité des prisonniers de l'axe présents en France ont été rétrocédés par les Américains ou Britanniques, eux même submergés par le nombre de prisonniers. La guerre se poursuivant, les alliés auront le plus grand mal à assumer la charge que représenteront les millions d'Allemands faits prisonniers. Beaucoup sont dans un état sanitaire et nutritionnel déplorable. Ces prisonniers sont réclamés par la France à titre de main d'œuvre pour la reconstruction à venir. Mais du fait de l'état dans lequel se trouve le pays, il lui est en réalité bien difficile d'accueillir un si grand nombre d'hommes.



Si, je n'ai pu obtenir de précisions sur la mortalité antérieure, je puis du moins préciser que, depuis Juillet, 157 Allemands sont morts, dont 97 au camp même et 60 dans les divers Kommandos. Ces décès sont dus pour la plupart à l'état d'extrême débilité physique des prisonniers livrés à la France par l'autorité Américaine. A l'arrivée d'un train venant de RENNES, 2 Allemands ont été trouvés morts dans un wagon et un autre a décédé quelques heures après son transfert à ST-PAUL.

Rapport Novembre 1945 (Archives Départementales Haute-Vienne).

En Octobre 1945, la commune de Saint-Paul décide d'acheter un terrain contigu au cimetière pour enterrer les P.G. décédés : « *L'assemblée exige que la parcelle soit clôturée le plus tôt possible pour éviter les risques d'accident par les tombes creusées à l'avance* » (séance du conseil municipal du 7 octobre 1945) ce qui semble confirmer que l'on ne se fait guère d'illusions. Ainsi est créé ce qui deviendra dans la mémoire populaire « *le cimetière des Allemands* » rapidement couvert de petites croix. La mairie enregistre une centaine de décès de P.G. de mai à octobre 1945. Le pic de septembre (56 décès) suggère une épidémie.

La question du ravitaillement ne sera pas résolue avant 1946 mais l'hébergement, l'habillement et l'équipement des prisonniers font également défaut. Il ne faut cependant pas oublier que la pénurie alimentaire fait alors partie du quotidien des Français. A cette époque de la guerre, au bilan humain s'ajoute un très lourd bilan économique et une grande partie de la France souffre de la faim et du rationnement. Rappelons qu'un civil français, à la même époque reçoit environ 1500 calories journalières.

A partir de 1947, les rapatriements vers l'Allemagne commencent et le camp ferme, cette fois définitivement, ses portes en 1949. Il faudra attendre les années 60 pour que les sépultures du cimetière Allemand de Saint-Paul soient relevées et dirigées vers le cimetière militaire Allemand de Berneuil. La parcelle de l'ancien « cimetière des Allemands » est maintenant incluse dans l'extension du cimetière.



Le cimetière des Allemands de Saint-Paul (Photographie non datée, document privé). Probablement automne 1945.

